

Culture au poing

Edito

Les attentats de janvier 2015 à Paris sont des actes d'intense barbarie, fruit d'un obscurantisme et d'une lâcheté innommables. Ces crimes, œuvres de fanatiques, ont été perpétrés par des concitoyens – les « enfants perdus de la République » - le cerveau probablement lessivé mais des concitoyens quand même et cela nous interroge.

La religion a ses règles, la République a les siennes et notamment la laïcité. Rien de naturel là-dedans, tout ça est culturel. La République se construit tous les jours, se transmet, se vit, à défaut s'abîme.

Nous avons failli dans la transmission de la République, dans sa construction partagée.

Les inégalités sociales se reproduisent et même s'accroissent.

Chacun vit dans son coin, le vivre ensemble en a pris un coup ... et le dimanche se passe au super marché !

La culture, l'éducation, la santé, le travail, ce n'est plus pour tout le monde aujourd'hui.

Et pour toute réponse du gouvernement, l'austérité budgétaire et son lot de chômage exponentiel, de suppression d'emplois dans le service public et à la culture ; une démocratie engoncée dans des notabilités et sans diversité, à bout de souffle et qui ne sait pas se renouveler ; un dialogue social étriqué, stérile et, pour finir, des quartiers, pour ne pas dire des villes mais aussi des campagnes, relégués et bientôt, des territoires entiers abandonnés ?

Tout cela manque singulièrement de progrès social, de réciprocité, de bien commun, d'intérêt général et de culture.

Nous n'avons jamais cessé, et notamment depuis 2012, de marteler à nos ministres ces questions ; nous pensons que nous avons grand besoin de Culture. De Paix aussi.

Plus simplement, nous avons besoin d'un Etat, d'un ministère de la Culture qui produisent des politiques culturelles partagées avec les Collectivités, les associations et la population sur l'ensemble du territoire national.

Un service public culturel pour une culture populaire.

Il n'est plus l'heure pour la ministre de la Culture de tenir par la barbichette les Collectivités pour savoir qui des deux, Etat ou Collectivité, baissera le moins ses crédits quand il faudrait tout simplement un plan Marshall pour la Culture ; des idées aussi, tant l'inertie du gouvernement dans le domaine culturel nous indignent. Et si la Culture souffre, c'est aussi parce que la démocratie sombre. Le besoin de démocratie est très fort parmi la population ; ne pas le voir serait une faute, républicaine. Il est fondamental de redonner la parole aux travailleurs dans ce pays, aux enfants, aux étudiants, aux anciens, à tous.

Culture, démocratie, démocratie culturelle, voilà de quoi nous avons tous besoin en ce moment pour construire une république sociale et laïque.

Au Ministère, dans la Cité, dans les Usines, les militants CGT que nous sommes, républicains, engagés politiquement ou non, il est de notre responsabilité de porter ces valeurs de progrès social, de laïcité, de démocratie, de culture, de vivre-ensemble, de République sociale contre les communautarismes, tous les racismes, l'antisémitisme et contre toutes les discriminations, mais aussi contre toutes formes d'inégalités, à commencer par les inégalités culturelles !

Bonnes luttes à tous, salut et fraternité

Valérie Renault

Le journal de la CGT-Culture

CGT-Culture

Permanence nationale

61, rue de Richelieu

75002 PARIS

01 40 15 51 70

cgt-culture@culture.gouv.fr

<http://www.cgt-culture.fr>

n° 4

Janvier 2015



Actu

UNE CGT QUI LUTTE C'EST UNE CGT QUI GAGNE !

Il n'est jamais facile d'être la 1ère organisation syndicale au risque que tous les mécontentements se portent sur ceux qui ont au quotidien la responsabilité des luttes et de l'unité. *A fortiori* quand les règles électorales se complexifient et que le contexte social est tendu.

Et pourtant, c'est ce pari que nous avons relevé et gagné ! La CGT reste première et loin devant ! Avec environ 500 voix de plus et un fort taux de participation (59,66%) ! La démocratie sociale en sort renforcée ainsi que les élus qui auront à porter pendant 4 ans les revendications des agents du ministère. Merci à tous ceux qui ont voté et notamment ceux qui ont voté CGT et félicitations à nos élus.

Nous avons fait le choix de faire une campagne de terrain et cela a porté ses fruits. Mais nous ne saurions en rester là. Les agents nous ont accordé leur confiance et nous devons poursuivre cette dynamique pour construire avec eux les revendications – qui ne manquent pas – la mobilisation et l'unité.

D'ailleurs, les résultats montrent que là où la CGT est présente et organisée, les résultats sont bons, là où existent des déserts syndicaux, nous en payons le prix. Nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation et devons dans les prochains mois, investir les secteurs où nous ne sommes pas suffisamment présents.

Avec près de 60% de participation au ministère, relevons que les DRAC – dans un contexte de réforme territoriale – ont envoyé un message fort de mobilisation avec une participation moyenne de près de 79% (allant dans certaines DRAC à plus de 90%).

D'autres secteurs comme les écoles ont montré une participation beaucoup plus faible (40%) mais attendue avec de nombreux enseignants dont la quotité horaire dans leur établissement est relativement faible et n'aide donc pas à la participation.

En ce qui concerne les CAP, si l'on se félicite des résultats de la filière ASM, force est de constater que les catégories C et notamment les adjoints administratifs (-100 voix) et techniques (taux de participation de 40%) nous ont fait savoir – comme cela arrive également en assemblée générale – que leurs situations

n'étaient pas prises en compte. Nous en prenons acte. D'ailleurs sur la filière administrative, nous avons déjà engagé depuis plusieurs mois des négociations en vue de revaloriser cette filière abandonnée depuis trop longtemps. Nous poursuivrons cette bataille avec les agents et nous ferons de même pour la filière scientifique.

Avec 37,75% des suffrages (soit 5550 des suffrages exprimés), loin devant la deuxième organisation syndicale (avec 20 point de plus !), les résultats électoraux montrent que les personnels apportent leur plein soutien aux revendications (salaires, carrières, emplois, conditions de travail, missions, politiques culturelles...) que nous portons. Nous avons déjà eu l'occasion de faire part à la ministre de ces nombreuses revendications... Il est plus que temps que des réponses y soient apportées ! La CGT oeuvrera pour et avec les agents pour cela !

BREVES ... BREVES ... BREVES ...

La CGT : 1ère force syndicale de la Fonction Publique

Avec 23,08%, la CGT est le premier syndicat de la Fonction publique suivie de la CFDT (19,27%), FO (18,59%), UNSA (10,38%), FSU (7,91%), Solidaires (6,85%), CFTC (3,3%), CGC (2,91%), FAFP (2,88) et Divers (4,81%).

Si dans les Fonctions publiques hospitalière (31,69%) et territoriale (29,53%), la CGT est première de façon significative, la Fonction publique d'Etat marque quant à elle un éclatement syndical avec 5 organisations syndicales se talonnant entre 17 et 13 %. Si la CGT se trouve en 5ème position, ce n'est qu'avec 3,6 points derrière la première organisation syndicale.

Notons également un taux de participation proche des 53% montrant là encore l'attachement des agents publics à la démocratie sociale. Seul bémol, le vote électronique au Ministère de l'Education Nationale confirme une nouvelle fois une baisse importante du taux de participation.

POSITION DE LA CGT-CULTURE SUR L'AFFAIRE LEPAON

En pleine période électorale, la CGT Culture n'a pas été épargnée par l'affaire Lepaon. Des réactions de camarades, de militants nous sont remontées. Loin de vouloir partir dans l'emballage médiatique et/ou une colère – certes légitime mais non constructive – nous avons porté la discussion dans nos instances de direction (commission exécutive et bureau national) et adressé 2 courriers à la Confédération. Voici le dernier en date en vue de sortir de la crise que traverse la CGT afin de préparer un 51ème congrès dans des conditions optimales et surtout construire une stratégie de luttes unitaire et efficace.



Camarades,

La Commission Exécutive de la CGT-Culture

à

La Commission Exécutive Confédérale

Paris, le 14 janvier 2015

Le 30 octobre dernier, en pleine campagne pour les élections professionnelles dans la Fonction publique, la CGT-Culture s'adressait à Thierry LEPAON pour exiger a minima des éclaircissements et des mesures concrètes et rapides quant à la crise démocratique et de valeurs qui touche la confédération, et qui nuit grandement à sa crédibilité, à son audience et à sa capacité à porter les revendications des travailleurs.

Sans surprise, ce courrier est resté lettre morte. Le mauvais feuilleton dont la presse fait quotidiennement ses choux gras depuis plus de deux mois et dont le patronat se délecte s'est en revanche poursuivi.

Or il y a bien une forme d'irresponsabilité à préférer les querelles de pouvoir et les petites manœuvres à l'impérieuse nécessité de rassembler la première organisation syndicale en France et à l'urgence de la remettre sur les rails.

En vous interpellant ce matin au nom de notre commission exécutive, nous pensons d'abord et avant tout aux militants qui se battent jour après jour aux côtés des salariés et qui investissent tant d'énergie et de courage à défendre leurs revendications. Il est impératif que nous sortions de ces affaires immédiatement. Vous le devez en effet à tous ces camarades qui sont blessés dans leurs convictions, leur engagement et leur fidélité à la CGT.

Nous avons pris connaissance du communiqué confédéral en date du 13 janvier et faisant suite à la réunion du CCN. Son titre « La Cgt à l'offensive » pourrait prêter à rire si notre organisation n'était pas confrontée à l'une des plus graves crises de son histoire et si elle ne flirtait pas à son sommet, comme c'est hélas le cas, avec les limites du ridicule et du scandale. Il y a de fait fort à craindre que les syndiqués tiennent ce texte pour un nouvel affront.

Le communiqué cité ci-avant évoque des « mesures [...] visant à renforcer les procédures financières de la confédération, et le recrutement d'un directeur ou d'une directrice de l'administration confédérale. » C'est un doux euphémisme que de dire que nous considérons les dites mesures largement insuffisantes et pour le moins évasives.

Aussi, voulons-nous reprendre à notre compte les propositions formulées à votre endroit par la Commission Exécutive de l'UGFF et que nous rappelons ici :

- Transparence totale des engagements financiers et mise en place de règles démocratiques ;
- Mise en place d'un statut des responsables syndicaux et de règles transverses et partagés pour les salariés de la Cgt ;
- Pour une stratégie de luttes lisible, incluant la notion d'unité syndicale ;
- Réouverture du débat sur nos structures et son évolution ;
- Réalisation d'un bilan d'étape sur la mise en œuvre des résolutions du 50^{ème} congrès ;
- Remplacer les membres qui ont démissionné de la CE Confédérale ;
- Retenir que le nouveau bureau sera provisoire ;
- Pour que les 3 prétendants au poste de secrétaire général du 50^{ème} congrès ainsi que Thierry Le Paon ne puissent pas candidater au nouveau bureau confédéral
- Passer de 2 à 4 camarades la permanence confédérale ;
- Election d'une commission par le CCN pour préparer le 51^{ème} congrès, constituée ainsi : 1/3 membres du bureau confédéral // 1/3 membres de la CE confédérale // 1/3 membres du CCN
- Maintien du 51^{ème} congrès à ses dates statutaires

Dans l'espoir que cette lettre vous parviendra et que vous lui accorderez un minimum d'attention au même titre que vous entendrez enfin la demande pressante des syndiqués et des salariés

Pour la Commission Exécutive

Valérie RENAULT Secrétaire générale

Franck GUILLAUMET Secrétaire général-adjoint





Santé et travail



AMIANTE, PENIBILITE : C'EST QUAND QU'ON VA OU ?

La ministre de la Fonction publique a annoncé le 26 novembre dernier plusieurs mesures, applicables à partir de courant 2015, pour les agents exposés à l'amiante :

1 - l'extension de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (Acaata) aux agents publics atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante. Cette allocation représenterait en moyenne 65 % du dernier salaire brut perçu, mais les conditions d'attribution restent floues et, SURTOUT, la CGT craint que la très grande majorité des agents publics contaminés soit exclue des dispositions d'Acaata : dans le secteur privé il suffit d'avoir une reconnaissance de l'exposition, quand dans le public, il faudra être malade ! Où est l'égalité ?

2 - un dispositif de suivi médical post-professionnel va être mis en place pour les agents exposés à un risque cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction. Cette annonce ne coûte pas grand chose à la ministre : les décrets instituant le suivi post-professionnel amiante datent de plusieurs années pour les trois versants de la fonction publique. Encore faut-il les appliquer...

3 - un régime de présomption d'imputabilité au service des maladies professionnelles en lien avec l'amiante va être instauré. La CGT se félicite de cette mesure, dont elle réclame d'ailleurs l'extension

immédiate à toutes les maladies professionnelles et aux accidents de service comme dans le secteur privé.

Pour la CGT, ces premières avancées sont le fruit d'un combat opiniâtre mené depuis plusieurs dizaines d'années : faculté de Jussieu, Tripode à Nantes, CHU de Caen et de Clermont Ferrand... Mais les mesures annoncées restent très insuffisantes et ne permettent pas d'atteindre le seul objectif en termes de prévention : l'éradication totale du risque amiante.

Concernant la **pénibilité**, deux décrets du 9 octobre 2014 instituent le **compte pénibilité** à compter du 1er janvier 2015 pour «les salariés des employeurs de droit privé, personnel des personnes publiques employé dans des conditions de droit privé.»

Encore une fois, le Medef a pesé de tout son poids pour imposer des dispositions minimales, et un immense espoir des salariés est cruellement déçu.

Dans la Fonction Publique, les discussions reprendront après des mois d'interruption le 16 avril prochain. À ce jour, le seul dispositif existant est celui du «**service actif**», non applicable aux contractuels et seulement à quelques corps de fonctionnaires (surveillants pénitentiaires, sapeurs-pompiers professionnels, aides-soignants,...)

Nous rappellerons que la CGT Culture a obtenu que pour tous les établissements et services de notre ministère soit établie la liste des métiers pénibles. Cette base de données doit servir à une politique volontariste de prévention et de réparation. **Nous revendiquons que la bonification de retraite soit d'un trimestre par année de travail reconnu pénible ou à risque, que l'on soit fonctionnaire ou contractuel.**

BREVES BREVES BREVES ...

Grève aux "Arts Déco" pour les emplois, les salaires... et la dignité !

«Les Arts Décoratifs» sont une des institutions de droit privé les plus importantes du Ministère de la Culture en nombre de salariés (plus de 450 agents) qui regroupe le Musée Nissim de Camondo, le Musée et la Bibliothèque des Arts Décoratifs, les Ateliers du Carrousel, et l'École Camondo. Le SNMD CGT-Culture y réunit plus de 40 % des voix.

Fort du mandat de son président, Bruno Roger (et aussi président par intérim de la banque Lazard-Paris dont le siège social se trouve aux Bermudes, paradis fiscal) et accessoirement de celui du ministère de la Culture, le directeur, David Cameo, a décidé de baisser drastiquement la masse salariale : réduction des emplois, de l'évolution des salaires et régression de la protection sociale. Tout dans la rigueur intellectuelle, le directeur s'adresse aux organisations syndicales lors de la négociation annuelle obligatoire 2015 : « Si ces mesures ne peuvent être mises en place je serai dans l'obligation de dénoncer les accords salariaux existants » ... « je suis le directeur, je fais ce que je veux ».

Il a fallu à l'appel de l'intersyndicale CGT - CGC - FO des Arts Décoratifs refusant de négocier un « pistolet » sur la tempe, un débrayage massif, une occupation par plus de 100 grévistes du hall du Ministère de la Culture, un échange « à chaud » avec le Conseiller Social du Cabinet de la Ministre et la reconduction de la grève le lendemain avec occupation et fermeture des deux musées et de la bibliothèque des Arts Décoratifs pour obtenir - avec paiement des deux jours de grève - l'ouverture d'une négociation sur les grilles de rémunérations et de classification des emplois dès le 16 mars 2015, sans qu'aucun des accords collectifs de l'association ne soit dénoncé par le directeur des «Arts Décoratifs» durant toutes les négociations.

Rémunération Carrière



Cette rubrique doit permettre de faire connaître la situation des carrières et des rémunérations de tous les personnels du ministère quels que soient leur statut et filière et de porter auprès de tous les revendications de la CGT pour améliorer les carrières, les salaires et les régimes indemnitaires.

FOCUS SUR LA FILIERE DES METIERS D'ART

Une filière unique dans la Fonction publique

La filière des métiers d'art compte environ 1100 agents, soit 350 adjoints techniques des administrations de l'Etat (ATAE), 650 techniciens d'art (TA) et 100 chefs de travaux d'art (CTA). Quelques agents contractuels (majoritairement en CDI) viennent compléter ces effectifs, ainsi que des restaurateurs libéraux qui exercent dans leurs ateliers ou au sein même des établissements. Cette filière est unique dans la Fonction publique, et comporte une quarantaine de spécialités toutes aussi différentes les unes que les autres, dans les métiers du bois, du textile, des métaux, des minéraux, de l'audiovisuel, du papier, des végétaux, de la céramique, et des volumes. Les agents sont majoritairement affectés au Mobilier National et Manufactures Nationales (Gobelins, Beauvais, Savonnerie, Sèvres), dans les musées et domaines nationaux, dans les bibliothèques, aux Archives Nationales, et dans les écoles d'art ou d'architecture.

Une filière à trois corps

Les missions actuelles ont été définies lors de la création de la filière en 1992, même si quelques ajustements ont eu lieu depuis.

Globalement, les ATAE et TA exercent les mêmes missions au quotidien, malgré la différence de salaire. Ils assurent la restauration et la préservation des documents, mobiliers et pièces des collections nationales ainsi que des ensembles végétaux des domaines nationaux relevant du ministère de la culture dont le traitement exige des connaissances appropriées ainsi que la maîtrise de la pratique de techniques complexes ou anciennes. Ils sont chargés soit de réaliser, par l'interprétation de modèles originaux, des créations ou des restitutions d'œuvres, notamment au Mobilier national et dans les manufactures nationales, soit de concevoir et réaliser les éléments de présentation et de scénographie des expositions

et la mise en valeur des œuvres d'art et objets de collection ; ils sont amenés à mettre en œuvre des techniques complexes ou anciennes et à utiliser des matériaux et des technologies contemporaines.

Les TA exercent aussi des fonctions d'encadrement, de transmission des savoir-faire et l'accompagnement des projets de création des étudiants, ainsi que la gestion et la maintenance des matériels et équipements des ateliers.

Depuis une dizaine d'années, presque tous les recrutements de la filière se font en catégorie B, ce qui explique un plus fort effectif que dans la catégorie C (contrairement à la majorité des autres filières du ministère).

Les CTA sont chargés de tâches d'encadrement du personnel et assurent la responsabilité du fonctionnement soit des ateliers de restauration ou de production artistique, soit d'équipes chargées de la conservation et de la mise en valeur des parcs et jardins nationaux. Ils peuvent également être chargés soit de réaliser des travaux nécessitant une qualification technique de haut niveau, soit d'effectuer des travaux d'inventaire ou d'analyse d'œuvres ou d'objets d'art. Ils peuvent aussi participer à la politique de conservation préventive en liaison avec les conservateurs.

Carrières et salaires : de sensibles améliorations

Depuis trois ans la CGT rencontre régulièrement les agents dans les heures mensuelles d'information et communique sur ces sujets. La CGT et les agents ont construit un rapport de force qui a permis de nombreuses ouvertures de concours internes et externes, ainsi que l'augmentation du régime indemnitaire.

Ces concours sont les seules garanties de préservation des services, de leur fonctionnement, et de la transmission des savoir-faire techniques rares voire uniques. De plus, ils permettent d'augmenter la promotion (via les commissions administratives et paritaires), car plus il y a de concours plus il y a de promotions !

Sur la période 2013-2015 plus de 250 postes devraient être pourvus par les concours internes et externes conformément au protocole signé par la CGT et les autorités ministérielles. Ce chiffre est historiquement très haut. La CGT maintient sa revendication d'intégration de tous les ATAE en TA, afin que les agents qui exercent les mêmes missions aient la même rémunération et déroulement de carrière.

Côté prime, là encore le protocole a permis à



tous les agents de la filière de bénéficier d'un minimum garanti en augmentation. Aujourd'hui tous les agents ATAE, TA, CTA perçoivent 3300 euros par an (qui seront porté à 3600), complétés par des indemnités ou primes spécifiques de corps. Certains ATAE ont vu leur prime doubler, soit un gain de plus de 120 euros net par mois.

Le statut des CTA est aussi en pleine mutation grâce aux propositions de la CGT, et une nouvelle version devrait voir le jour courant 2015. Ce toilettage permettra une meilleure reconnaissance des compétences, une clarification des tâches et

missions exercées, et un meilleur déroulement de carrière ; c'est-à-dire que le plafond indiciaire du traitement (salaire) sera augmenté de 140 points d'indice en fin de carrière, soit environ 560 euros de plus par mois, avec la création d'un deuxième grade.

La CGT œuvre pour tous les agents de la filière et continuera sa participation active au sein du groupe de travail ministériel des métiers d'art ; elle maintient ses revendications de refonte des grilles de salaires et de l'amélioration des taux de promotion pour permettre un meilleur déroulement de carrière pour tous.

BREVES BREVES BREVES ...

**Concours et examens professionnels 2015
Le compte n'y est toujours pas**

Le nombre de sessions programmées est de 48 ; 11 au titre de l'année 2014, 34 au titre de 2015 et 3 au titre de 2016. Le nombre de postes ouverts au concours et examens professionnels n'a pas été communiqué par le ministère, ni discuté...

Concours :

8 sessions sont programmées pour 2015 pour les corps suivants :

- ▶ **Filière administrative**, inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle,
- ▶ **Filière technique**, chef de travaux d'art, technicien d'art, technicien des services culturels
- ▶ **Filière recherche**, ingénieur d'études
- ▶ **Filière enseignement**, professeur des écoles d'architecture, maître-assistant des écoles d'architecture, architecte urbaniste de l'Etat,

Le compte n'y est absolument pas ; le préjudice pour la carrière des personnels et la pérennité des corps, voire certaines missions du ministère est considérable, notamment pour les missions scientifiques. Et c'est surtout en deçà des besoins des services !!

Examens professionnels :

Là, le nombre de session est trois plus élevé mais on sait déjà qu'il sera très insuffisant pour réparer les méfaits des années précédentes sur la carrière des personnels.

Recrutements réservés aux agents non titulaires 2015 est l'année de la catégorie A pour les précaires ; mais deux années supplémentaires sont attendues pour poursuivre les concours réservés.

La CGT continue d'exiger que le bureau des concours soit renforcé afin de répondre à ses missions, essentielles pour le ministère.

Le détail du calendrier : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Calendrier-previsionnel2>

BREVES BREVES BREVES ...

Taux de promotion ou quand l'austérité intergénérationnelle fait la loi !

Depuis 2006, notre ministère connaissait les plus mauvais taux de promotion de la Fonction publique. Les nouveaux taux 2015-2017 ont été présentés début janvier.

Les 17 corps concernés par le renouvellement des taux :

- ▶ **Filière administrative**
Adjoint administratifs, Secrétaires administratifs, Inspecteurs et conseillers de la création et des enseignements artistiques et de l'action culturelle.
- ▶ **Filière scientifique**
Secrétaires de documentation, Chargés d'études documentaires, Conservateurs du patrimoine, Ingénieurs d'étude, Ingénieurs de recherche, Techniciens de recherche, Maîtres-assistants des écoles d'architecture, Professeurs des écoles d'architecture, Professeurs des écoles nationales supérieures d'art.
- ▶ **Filière technique**
Adjoint techniques d'accueil, surveillance et magasinage, Adjoint techniques, Techniciens des services culturels et des Bâtiments de France, Techniciens d'art, Ingénieurs des services culturels et du patrimoine.
Le ministère n'a pas fourni d'information pour les corps interministériels.

En 2015, pour la catégorie C, le nombre supplémentaire de promotions est de 555, soit +55 % ; bien mieux qu'auparavant mais notoirement insuffisant. Pour les catégories B et A, c'est l'alignement sur les autres ministères qui a prévalu ; ce qui est très mauvais pour les carrières. Le gouvernement mène une politique d'austérité budgétaire aveugle et porte l'entière responsabilité du refus de débloquent les carrières des personnels du ministère de la Culture sous prétexte « d'équité intergénérationnelle » ...

Luttons intergénérationnellement en 2015 !!!

Pour plus d'information : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20150121&numTexte=22&pageDebut=&pageFin=

Solidarités... International



UN TRAITE TRANSATLANTIQUE A COMBATTRE

Vous avez peut-être entendu parler du TAFTA ou peut-être pas d'ailleurs. Il faut dire que le Pacte Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement (PTCI) fait l'objet de négociations entre les Etats-Unis et l'Union européenne qui demeurent largement opaques et dont les citoyens sont soigneusement écartés.

Ces discussions entamés depuis juillet 2013 n'ont jusqu'ici donné lieu qu'à une très faible couverture médiatique, et pour cause. La commission européenne, dont on ignore le mandat de négociation, semble pour le moins ouverte à un accord de libre échange qui dépasserait encore le cadre libéral ayant prévalu à la création du Marché commun européen en 1957 et fixé par le traité de Rome la même année. 57 ans plus tard, il n'y a qu'à voir la situation sociale, humaine mais aussi économique des pays occidentaux pour se convaincre des dangers du PTCI.

Sur la forme, **ce traité est entaché d'un déni de démocratie** qui risque fort d'apporter de l'eau au moulin des populistes et des nationalistes dont les idées prospèrent sur le vieux continent. Sur le fond, nous avons tout à craindre d'une nouvelle étape de dérégulation affectant des domaines aussi divers que l'agriculture, l'énergie, la culture, les services publics. C'est sans compter également sur la pression insistante des Etats-Unis pour faire voler en éclats les normes fondamentales du droit du travail et de la représentation des personnels qui sont pourtant l'un des piliers de notre modèle social.

Il revient aussi aux organisations progressistes dans leur ensemble et à la CGT en particulier d'alerter l'opinion publique sur les risques graves que le PTCI ferait courir à l'environnement. Aller au-delà des accords de l'OMC et faire tomber les dernières barrières douanières comme le prévoit ce pacte qui touche à la quasi totalité du champ des relations commerciales reviendrait, par exemple, dans le domaine agricole à ouvrir le marché au bœuf aux hormones, au poulet chloré et aux OGM ; dans le domaine de l'énergie à lever l'interdiction par les Etats des gaz de schistes.

Pour ce qui nous concerne plus directement, il serait imprudent de s'en remettre aux promesses du gouvernement et de la ministre de la culture. Non seulement **le PTCI a pour objectif de poursuivre et de finaliser la privatisation de nombreux services publics** mais de surcroît la culture et l'exception culturelle sont parmi les cibles préférentielles. L'arrivée de Netflix en France en dit long sur

le bouleversement annoncé de notre modèle de diffusion et de commercialisation des œuvres de l'esprit, et sur la production artistique elle-même. Cette plateforme américaine de vidéos en streaming rencontre assez peu d'obstacles sur son passage et va donc forcément heurter de plein fouet la production cinématographique et audiovisuelle, à commencer par ses outils de financement et de soutien public, aussi originaux et extraordinaires soient-ils.

Avec la Confédération et de nombreuses autres organisations, nous nous insurgeons contre tout alignement des droits et normes par le bas, toute manœuvre libérale pour augmenter les bénéfices des multinationales au détriment des peuples et de l'environnement. Nous réitérons la demande de transparence des négociations, de communication du mandat européen et la mise au débat de celui-ci auprès des parlementaires, des organisations syndicales et de la société civile.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la CGT-Culture - www.cgt-culture.fr - à la rubrique Dossiers

BREVES BREVES BREVES ...

Ce n'est pas la crise pour tout le monde !

Le 1 % des plus riches posséderont bientôt la moitié de la richesse mondiale

L'ONG Oxfam vient de publier une nouvelle étude révélant l'ampleur des inégalités dans le partage des richesses sur la planète. Des travaux qui montrent que la richesse cumulée des 1 % les plus riches de la planète dépassera bientôt celle détenue par les 99 % restants. Cette étude fait également apparaître que 80 % de la population mondiale doivent se contenter de seulement 5,5 % des richesses.

Pour compléter ce tableau idyllique, faut-il encore souligner que notre merveilleux système mondial accélère aussi les écarts. Le fossé entre les grandes fortunes et le reste de la population se creuse rapidement : entre 2010 et 2014, la fortune des 80 personnes les plus riches a augmenté de 600 milliards de dollars tandis qu'elle a diminué pour la moitié la plus pauvre de la population. Aujourd'hui, ces 80 personnes se partagent le même montant de richesses que 3,5 milliards d'autres.

Tout ceci ne doit pas nous accabler mais au contraire nous donner l'envie de nous battre et de mettre largement en débat nos propositions pour le partage des richesses et la justice sociale.

Pour en savoir plus, le site de Oxfam/France : <http://www.oxfamfrance.org/>





Nos droits



AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE QUOI DE NEUF DOCTEUR ?

Une organisation syndicale - la CGT-Culture et ses composantes - repose avant tout sur ses forces vives, adhérents et militants. Parce que ces derniers ne doivent pas pâtir de leur engagement et parce que le syndicalisme ne devrait pas empiéter sur la vie personnelle, le droit prévoit que du temps puisse être accordé au travail syndical. Les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) permettent ainsi de dégager du temps pour que les militants fassent vivre le syndicat et qu'ils puissent aller à la rencontre des personnels.

Depuis le 1er janvier 2015, la réglementation a changé. Le décret 82-447 du 28 mai 1982 a été modifié et une nouvelle circulaire d'application a été publiée pour tenir compte de ces évolutions (circulaire SE2014-2 du 3 juillet 2014).

Lien circulaire: https://www.dgdr.cnrs.fr/daj/archiv-actus/2014/sept14/Docs/cir_38489.pdf

ASA 13

L'article 13 accorde **10 jours par an** aux représentants des organisations syndicales pour assister aux congrès syndicaux ou aux réunions de leurs organismes directeurs (bureau, commission exécutive, comité général...). **Ce temps est doublé lorsque l'organisation syndicale est représentée au conseil commun de la Fonction Publique, ce qui est le cas de la CGT.** Les ASA 13 peuvent être fractionnées en demi-journées. Les demandes d'ASA doivent être adressées au moins trois jours avant la convocation mais la circulaire d'application précise que « *les administrations sont toutefois invitées à faire preuve de bienveillance* ». **Nouveauté introduite par la circulaire, les délais de route sont désormais pris en compte.**

ASA 15

Lorsque les représentants sont convoqués aux instances (CT, CHSCT, CAP, CCP...) ou à toutes les réunions de travail organisées par l'administration, ils bénéficient d'une autorisation d'absence sur simple présentation de leur convocation « *ou du document les informant de la réunion* ». Une convocation en bonne et due forme n'est donc pas nécessaire. **La durée de l'autorisation d'absence comprend la durée prévisible de la réunion et un temps égal pour en assurer la préparation ou le compte-rendu. Cette durée est augmentée des délais de route.**

ASA 16

Les ASA 16 sont calculées selon un contingent globale en fonction des effectifs du Ministère et réparties entre les organisations syndicales en fonction de leur représentativité. Il y a deux types d'ASA 16 : **les décharges d'activité de service** qui peuvent être à temps complet ou à temps partiel, **le « crédit d'heures »**, qui, comme son nom ne l'indique pas, est utilisé sous forme d'autorisations d'absence calculées en journées ou demi-journées.

Les dispositions abrogées

Le nouveau décret est également venu abroger plusieurs dispositions : les ASA au titre de l'article 12 et de l'article 14. Mais le nouveau mode de calcul renforce en réalité nos moyens en temps et nos droits. Or, le droit ne s'use que lorsque l'on ne s'en sert pas. Qu'on se le dise !

BREVES BREVES BREVES ...

Discrimination à la Cité de l'immigration!

Musée « mal né » puisque créé sous l'ère Sarkozy et celle d'un ministère de l'identité nationale, la CNHI (Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration) aura ensuite connu une fusion contre nature avec l'aquarium tropical voisin qui, dans l'esprit, n'est pas sans rappeler les heures les plus sombres du colonialisme.

Les conditions de travail ne sont guère enviables à la CNHI. L'absence de projet scientifique et culturel, des moyens sans cesse revus à la baisse, une direction au management brutal et peu respectueux de la personne humaine, ont conduit de nombreux collègues dans la spirale des « risques psychosociaux » ; expression bien pudique pour désigner la souffrance au travail.

Avec la nomination d'un historien à la tête du conseil d'orientation et enfin l'inauguration officielle du Président de la République le 15 décembre dernier, tous les espoirs étaient permis quant à une évolution positive pour un musée qui mérite d'être plus connu.

En outre, l'opiniâtreté de nos camarades sur place et l'action de la CGT-Culture aura permis d'obtenir une inspection interministérielle qui doit démarrer sous peu.

Loin de calmer ses ardeurs, la direction met la pression sur les personnels et en particulier sur les représentants syndicaux. Procédures disciplinaires et intimidations visent en premier lieu nos camarades de la CGT. Un bel exemple de tolérance pour une direction qui prône le contraire de ce qu'elle pratique au quotidien !

A la Cité de l'immigration, la discrimination syndicale est une réalité.

Actu

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE : UN 1ER TRIMESTRE 2015 DECISIF POUR L'AVENIR DE LA PROFESSION

Pour la troisième fois en un an, les archéologues se sont mobilisés massivement le 2 décembre dernier à Paris. Un millier d'agents de l'Inrap, des collectivités territoriales, des Services Régionaux de l'Archéologie, du CNRS, de l'Université, de salariés des entreprises privées et même quelques étudiants sont venus de toute la France pour faire entendre leur colère à la ministre de la Culture et de la Communication, Fleur Pellerin.

L'objet de cette colère : l'immobilisme du ministère alors que le dispositif issu de la loi de 2003 est au bord de l'implosion. La situation se dégrade de mois en mois et démontre clairement que concurrence commerciale et sauvegarde du patrimoine archéologique sont antinomiques. De plus, les archéologues doivent aujourd'hui faire face à de nouvelles attaques avec notamment la mesure 14 des mesures dites « de simplification » qui remet en cause un des fondements même de l'archéologie préventive, la phase de détection des sites. En effet, la proposition vise à instaurer des techniques alternatives de sondage, en particulier par auscultation non-destructrice afin de rendre les diagnostics plus rapides. Or ces techniques ne sont absolument pas fiables et ne révèlent qu'un site sur cinq voire moins... de quoi en finir définitivement avec ces empêchements de bétonner en rond !

Depuis et pour tenir ses engagements suite à cette mobilisation, Fleur Pellerin a écrit au premier ministre afin de lui indiquer que l'utilisation de telles méthodes lors de la phase de diagnostic est non efficiente et fait courir de gros risques de découvertes fortuites et donc d'arrêt des travaux lors de la réalisation des aménagements. En clair, pour ne pas se déjuger, on garde cette mesure absurde mais on ne l'appliquera pas !

Sur l'évolution du dispositif de l'archéologie préventive, la ministre a indiqué que deux parlementaires vont être missionnés pour faire des propositions de réforme avant que le projet de loi « patrimoine » ne soit soumis au parlement. Faire appel à des parlementaires est sans doute un moyen, pour la ministre, de dépasser l'immobilisme et le conservatisme de sa propre administration, mais ne garantit en rien une vraie réforme du dispositif.

L'intersyndicale archéologie et les personnels ont décidé de rester mobilisés et d'autres journées d'action et de grève vont être programmées rapidement.



BREVES BREVES BREVES ...

Diplôme Paysage : le Ministère de la Culture sort du LMD !

La publication du décret portant création du diplôme d'Etat de paysagiste en novembre 2014 a provoqué la colère dans les départements « paysage » de l'ENSAP de Bordeaux et de Lille.

Après onze années de discussions de cette réforme de l'enseignement du paysage entre les écoles sous co-tutelle de l'agriculture, de l'enseignement supérieur et de la culture, le contenu de la réforme transige sur l'instauration du modèle LMD (Licence 3 ans, Master 5ans, Doctorat 8 ans).

Si le décret instaure enfin le diplôme d'Etat de paysagiste (bac + 5 ans), il confirme les modalités d'accès à la formation diplômante par voie de concours interne ou externe à bac + 2. C'est bien sûr la confirmation de ce concours qui vient détruire toute cohérence avec le modèle LMD et toutes possibilités de convergence avec le schéma universitaire des études et de la recherche. L'idée même de concours est contradictoire avec la structuration LMD des études qui exige un pré-requis de 120 ECTS-(Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) pour le passage de la 2^e à la 3^e année.

Ce revirement politique du ministère s'est fait dans un contexte d'indigence institutionnelle qui règne au cabinet de la ministre sur les questions d'enseignement supérieur ; et sans dialogue aussi.

La Cgt-Culture est au côté des étudiants et enseignants pour l'abrogation de ce décret.

Pour plus d'information : <http://reforme-paysage.net/>



Nos droits



PROCEDURE DISCIPLINAIRE ET DOSSIER INDIVIDUEL

Malheureusement sous le quinquennat du président du changement, les procédures disciplinaires dans notre sphère ministérielle ne faiblissent pas voire, en ces temps de difficultés budgétaires, sont en nette augmentation.

La procédure disciplinaire

Lors d'une procédure disciplinaire, l'administration informe par écrit et de façon non équivoque l'intéressé de la procédure engagée à son encontre en précisant les faits reprochés et en indiquant son droit à communication de son dossier individuel et de ses annexes. C'est une étape qui est le plus souvent négligée par l'administration dans des procédures disciplinaires qui ne disent pas leur nom ne permettant pas à l'agent de se défendre correctement. Pourtant le non-respect de cette procédure constitue un vice substantiel de procédure et est susceptible d'entraîner l'annulation de la sanction par les tribunaux administratifs.

Dans ce moment délicat et difficile à vivre, les agents bénéficient de garanties constitutives que l'on appelle les droits de la défense constitués par l'information de l'agent et la communication du dossier individuel. La jurisprudence rappelle en ce sens qu'aucune sanction ne peut intervenir sans que l'intéressé ait été en mesure tant de présenter ses observations sur les faits reprochés que d'avoir accès au dossier le concernant.

Cette règle de la communication, garantie la plus ancienne pour les fonctionnaires puisque celle-ci date de 1905, s'applique à toutes les sanctions disciplinaires

res même les plus légères.

Le dossier administratif : un droit, une obligation

Le dossier administratif d'un agent de la Fonction publique, titulaire aussi bien que contractuel, est un document obligatoire que le service du personnel du ministère ou de chaque établissement se doivent de tenir à jour.

Il doit, sans qu'aucun texte n'en précise le contenu exact, comporter toutes les pièces intéressant la situation administrative de l'intéressé. Ces pièces doivent être enregistrées, numérotées et classées sans discontinuité. Très souvent, l'administration « oublie » de retirer les sanctions telles que le blâme alors qu'elles doivent être effacées automatiquement du dossier au bout de 3 ans si aucune autre sanction n'est intervenue pendant cette période.

Cette disposition a été rappelée par la jurisprudence qui précise que le fonctionnaire à l'encontre duquel est engagée une procédure disciplinaire a droit à la communication de l'intégralité de son dossier individuel ainsi qu'à l'assistance d'un défenseur de son choix.

Le respect de ce droit permet la mise en œuvre d'une procédure contradictoire par laquelle l'agent pourra faire valoir ses observations en parfaite connaissance de cause. Il repose également sur le principe général qu'une sanction ne peut être légalement prononcée à l'égard d'un agent public sans que l'intéressé ait été en mesure de présenter utilement sa défense.

Les représentants du personnel siégeant en Commission administrative paritaire et en CCP pour les contractuels, tenus à l'obligation de discrétion, ont le droit à la communication de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Ils ont ainsi droit à la communication du dossier de l'agent concerné même en l'absence d'accord de celui-ci.

ANTI-SECURITE SOCIALE TU PERDS TON SANG FROID!

La Sécurité sociale est « la seule création de richesses sans capital, la seule qui ne va pas dans la poche des actionnaires mais est directement investie pour LE BIEN ETRE des citoyens. »

Ambroise Croizat : « Faire appel au budget des contribuables pour la financer serait subordonné l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières, ce que nous refusons. » Nous aussi ! Sans oublier la compensation des exonérations des soi-disant charges patronales par l'Etat... **Nous sommes donc deux fois perdants !**

Rappelons que la Sécu, c'est quatre piliers : unicité, universalité, démocratie et solidarité. Dès 1967, les ordonnances Jeanneney cassent l'édifice en 3 branches autonomes : maladie, famille et vieillesse qui seront désormais indépendantes financièrement et devront veiller à l'équilibre de leurs comptes. C'est le prélude aux lois de financement (PLFSS) votées par le Parlement. On ne compte plus depuis les lois qui se sont succédé de R. Barre en 1974 à aujourd'hui.

Sous le joug du MEDEF, le gouvernement a porté atteinte à la solidarité en finançant la politique familiale par l'impôt et en décidant, dans la foulée, de moduler les allocations en fonction des revenus, histoire de faire 800 millions d'euros d'économie ! D'autres mesures sont prises faussement au nom de la solidarité :

- ▶ la journée « de solidarité envers les personnes âgées », en 2003, en réalité une journée de travail gratuit,
- ▶ la contribution additionnelle pour la solidarité et l'autonomie, en 2013, pour les retraités en vue de financer la perte d'autonomie.

Sur les 16 millions de retraités, seuls un million sont dépendants. Face à ce faible taux de bénéficiaires au regard du nombre de dépendants, c'est donc la famille qui comble le manque des aides. **Ça suffit !** A l'allure où nous allons, plus personne ne pourra se soigner ; les hôpitaux ferment à la suite, et les retraites ne permettront plus de vivre dans la dignité la dernière partie de sa vie.

Partons à la reconquête de la Sécurité sociale

A NOS AMIS ET CAMARADES...

En ce début d'année, quatre camarades - Gilles, Jacques, Chrystel et Yannick - nous ont quittés brutalement. La CGT-Culture leur rend hommage à travers ces quelques lignes et adresse à leurs familles et camarades leurs fraternelles condoléances.

A notre camarade **Gilles Camus**, à ses proches, à ses collègues. C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade Gilles Camus qui nous a quittés brusquement le 4 janvier. Gilles représentait, avec rigueur, depuis plusieurs années notre organisation syndicale au CHSCT de la BNF et sa présence à nos côtés n'a jamais fait défaut. Il était très attaché aux valeurs de solidarité et de fraternité défendues par notre organisation syndicale. Nous tenons à exprimer à l'ensemble de sa famille et à ses collègues notre profond soutien et notre entière sympathie dans ce deuil qui les frappe. Nos sincères condoléances les accompagnent.

La CGT BnF

Jacques Muraccioli vient de nous quitter subitement à l'âge de 52 ans. Sa disparition a plongé l'ensemble de ses collègues du musée de l'Orangerie dans le désarroi et une profonde tristesse. Jacques travaillait pour le MCC depuis très longtemps, à l'accueil et surveillance, notamment aux musées du Louvre et de Sèvres, avant de rejoindre il y a six ans le musée de l'Orangerie. Nous nous souviendrons tous d'un collègue et camarade toujours d'humeur joviale et d'un naturel affable doté d'un solide sens de l'humour, ainsi que d'un militant engagé, participant à tous les mouvements de grève. Il manquera énormément à tous ceux qui ont pu le connaître.

Le SNMD CGT-section Orsay

Nous avons appris le décès de **Chrystel Maret**, archéologue à l'Inrap. Notre camarade avait travaillé en Poitou-Charentes, Normandie et Picardie depuis plus de vingt-cinq années. Chrystel aimait le terrain plus que tout. C'était sa vie et son métier. Sa disparition, dans des conditions tragiques, laisse sa famille et ses camarades dans un profond désarroi, malaise aussi. Pour autant, nous nous souviendrons de Chrystel comme d'une grande professionnelle et d'une camarade conviviale, attachante et haute en couleur. Oui Chrystel avait une forte personnalité et nous l'aimions. Nous exprimons à sa famille, à son frère Frédéric notamment et à ses camarades, toute notre sympathie, notre affection et notre soutien pour ce moment si douloureux.

Le SGPA CGT

Notre camarade **Yannick Rollais** de l'ENSA de Bretagne nous a quitté le 14 janvier. Il venait de prendre sa retraite le 1 septembre 2014. Il travaillait depuis de nombreuses années à la bibliothèque de l'école. tout le syndicat et tous ses collègues ont ressenti une grande tristesse. Nous garderons de Yannick le souvenir d'un camarade fidèle et réservé qui savait dans les bons moments nous enchanter avec sa guitare et ses chansons. Le SNEA tient à exprimer, à sa famille et à ses collègues, son soutien et sa sympathie dans ce deuil qui les frappe.

Le SNEA-CGT



Peut-on faire l'économie d'un lieu de débat sur le travail au sein de l'entreprise ?

Est-il possible de parler du travail sur son lieu de travail ?

On croyait la question tranchée depuis 1982 lorsque Jean Auroux avait expliqué au patronat incrédule, autoritaire ou paternaliste que « *l'entreprise ne peut plus être le lieu du bruit des machines et du silence des hommes* ». Aujourd'hui, le Medef reprend l'initiative et aimerait bien poser une sourdine sur ce qu'est devenue... la parole des hommes. C'est l'objectif d'un projet d'accord présenté aux organisations syndicales en vue d'une dernière séance de négociations sur le dialogue social au mois de janvier.

L'ambition des fameuses lois Auroux était de mettre à égalité de dignité, le pouvoir et le contre-pouvoir dans l'entreprise. Pour cela, elles ont notamment créé les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Il s'agissait, grâce à des institutions représentatives du personnel originales, de redonner la parole sur leur travail à ceux qui le réalisent et d'intervenir sur les conditions de travail par le biais de représentants élus. Même s'il a un nom impossible à prononcer et ne délivre ni cadeaux de fin d'année ni chèque vacances, en trente ans, le CHSCT a conquis ses lettres de noblesse auprès des salariés. Il permet en effet une mise en débat du travail réel. Un lieu où parler du travail n'est-ce pas là l'essentiel ?

En 30 ans, le CHSCT a beaucoup évolué.

En réalité, il s'est modifié avec la santé des salariés : on parlait au départ surtout d'accidents du travail et de troubles musculo-squelettiques. Les CHSCT se sont ensuite préoccupés des lieux pollués par l'amiante et au milieu des années 2000, ils ont été les premiers à enregistrer les mutations du travail et l'irruption du stress et des risques psycho-sociaux. En 2008, par exemple, c'est l'un des CHSCT de Renault à Guyancourt qui alerte et lance l'enquête sur le suicide des cadres du Technocentre. Chez France Telecom (entre 2009 et 2010) les CHSCT de l'entreprise ont joué un rôle essentiel dans le traitement de la crise humaine et sociale. Dans toutes les entreprises dotées d'un CHSCT, celui-ci dispose de moyens d'urgence. Ses représentants peuvent inspecter des lieux de travail,

CHSCT EN DANGER !

mener des enquêtes, recourir à des experts indépendants voire déclencher des procédures de danger grave et imminent. Le CHSCT a aussi depuis peu un rôle de « lanceur d'alerte » dans les situations graves. Ce rôle a été récemment renforcé concernant les atteintes à la santé publique ou à l'environnement. Au-delà de ces situations d'urgence, cette instance assume une fonction essentielle de régulation et de prévention des risques résultant des changements organisationnels.

30 ans, trop jeune pour mourrir

Est-il l'heure de clore 30 ans de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ? Faut-il rappeler que plus de 70 % des accidents mortels sur le plan professionnel se déroulent dans des entreprises sans CHSCT ? Faut-il souligner que le CHSCT est le lieu privilégié de coopération et d'échanges constructifs en matière de prévention à la fois de la médecine du travail, de l'inspection CAR-SAT et de l'inspection du travail ? Faut-il faire savoir que cette instance spécialisée qui s'inscrit parfaitement dans les avancées réglementaires européennes a permis à des milliers de femmes et d'hommes de s'investir de manière altruiste dans la prévention des risques au sein des entreprises ? Faut-il casser cette dynamique positive en prenant le risque de la confusion et du délitement au sein d'un conseil d'entreprise comme l'envisage le projet du MEDEF ?

Le CHSCT est désormais une force reconnue dans l'entreprise, un véritable « pouvoir d'agir ». C'est d'ailleurs ce qui gêne les employeurs puisqu'en matière de santé et de sécurité leur responsabilité peut être directement engagée. Sans doute, comme tous les corps intermédiaires, le CHSCT doit-il évoluer et se mettre encore plus à l'écoute des salariés et des transformations du travail réel. Mais en aucun cas, il ne doit cesser d'être cet acteur majeur dédié entièrement à la prévention. L'Etat l'a fort bien compris puisqu'à la suite des accords de Bercy en 2009, la loi a étendu les compétences et les prérogatives du CHSCT à toutes les fonctions publiques en lui conférant de nouveaux moyens de fonctionnement. C'est le maintien de ce droit et de cette dignité que les salariés du secteur privé demandent aujourd'hui !

Le texte de la pétition Urgence CHSCT : <http://www.urgence-chsct.fr>

CGT-Culture Adhérez Ré-adhérez

Rendez-vous sur notre site www.cgt-culture.fr
à la rubrique «Adhésions»

Vous trouverez dans cette rubrique les modalités ainsi que toutes les informations pour adhérer à la CGT-Culture

Ou bien accédez au bulletin interactif sur :
www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/Bulletin_adhesion_interactif.pdf